

Image not found or type unknown



Rompres un CDI en touchant le chômage

Par **Arthur farfa**, le **24/04/2017** à **19:40**

Bonjour j'aimerais savoir comment rompre un contrat tout en sachant que mon patron (Marie Blachère) ne veut pas faire de contrat à l'amiable et me dit que soit je démissionne et le chômage est envolé ou faute grave le chômage est envolé aussi alors que je n'ai fait rien de mal au contraire je comprends pas si quelqu'un aurait un moyen de me répondre ça serait cool merci

Par **Visiteur**, le **24/04/2017** à **22:33**

Bonjour,
Vous souhaitez donc démissionner et percevoir l'ARE ?
Cela n'existe pas.
Le chômage est un droit lorsqu'on a perdu son emploi.
La rupture conventionnelle n'est pas un droit.